

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 JUILLET 2016 à 19H
Séance ordinaire
Convocation le 28.06.2016
Affichage le 11.07.2016**

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAITEMPS, Natacha BAILLY, Michel PRUVOT, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Christian BIENMILLER.

Absents excusés : Mme Marie-Claire ROBEZ-MASSON a donné pouvoir à Mme Josefa CHAITEMPS pour voter en son nom, M. Guy ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom. Mme Michelle MILLET

Absents : Mme Liliane REGAD, Mme Agnès ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Joël GAUTHIER.
Secrétaire de mairie : Isabelle BERTHET.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter deux questions à l'ordre du jour.

- **Délibérations demandes de subventions travaux mairie.**
- **Délibération vente d'une parcelle pour construction de locaux professionnels.**

Le conseil municipal accepte.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 6 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération recrutement d'un contrat unique d'insertion

M. le Maire explique qu'il y a lieu de renouveler le contrat unique d'insertion (CUI) pour les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps partiel à raison de 25 heures par semaine pour une durée de 1 an. Le taux de prise en charge de l'Etat est de 65% sur 20 heures.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160701

3 – Délibération attribution de parcelles au Lotissement Crêt Beloirbe.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui fait part à l'assemblée des demandes d'acquisition de parcelles au lotissement Crêt Beloirbe.

Après information et délibération le conseil municipal décide d'attribuer :

- le lot 6 ou 8 à M. MALARET/IBERNON (choix à confirmer par le demandeur),
- le lot 11 à Mme Léa ILIC.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160702

M. le Maire souligne qu'avec la vente de 5 parcelles, la commune sera en mesure de rembourser le prêt qu'elle a contracté.

4- Délibération participation financière au déplacement des panneaux photovoltaïques situés en limite de la nouvelle construction du bâtiment mairie.

M. le Maire explique au conseil municipal que suite à la construction de l'extension du bâtiment de la future mairie, se pose le problème d'ombrage sur la bâtisse voisine plus précisément sur ses panneaux solaires. Il paraît nécessaire de déplacer lesdits panneaux afin de ne pas diminuer leur production. Lors de l'entretien avec la propriétaire, Mme Muriel MANDRILLON, M. le Maire lui a proposé une prise en charge de 50 % des travaux. Mme MANDRILLON souhaiterait que la commune l'indemnise à hauteur de 75 %.

Débat.

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre en charge 50% du montant des travaux soit 1487,45 € TTC.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160703

5- Délibération subvention association des parents d'élèves « Les Flocons »

Après lecture de son bilan financier, M. le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association des parents d'élèves Lajoux – Lamoura « Les Flocons ».

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160704

6 – Délibération tarif améthyste Musée des Lapidaires.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que tout objet vendu au Musée des Lapidaires doit faire l'objet d'une délibération fixant son tarif. Afin d'assouplir ce processus de vente, il propose au conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-22, alinéa 2 du Code Général des collectivités territoriales, de l'autoriser à fixer la tarification des produits qui seront en vente dans la boutique du musée dans le cadre d'un coefficient de vente allant de 1 à 10.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160705

7- Délibérations demandes de subventions travaux mairie

- M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique que la commune peut demander une subvention à hauteur de 88 588 € à la Région au titre du plan de soutien BTP pour les travaux de la future mairie. Il convient de prendre une délibération.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160706

Les subventions de l'Etat (DETR) et de la Région (Plan de soutien BTP) accumulées devraient se monter à 177 176 €.

- M. DELACROIX informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de reformuler la délibération demandant une aide au titre de la réserve parlementaire. Celle-ci doit être sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur. Après information, cette délibération n'est plus nécessaire.

M. le Maire souligne que pour cette opération, la commune devrait être subventionnée à hauteur de 48%.

8- Délibération vente d'une parcelle pour construction de locaux professionnels.

M. le Maire rend lecture du courrier de Mme Nathalie BOURGEAT relatif à sa proposition d'achat d'une parcelle à la commune afin d'y implanter des locaux liés à son activité (La Maison de l'Immobilier) et à celle de M. Hervé TONNERRE (kinésithérapeute).

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre une partie des parcelles AH 285 et 286 d'une surface de 360 m² en zone constructible et de 154 m² (97 +57) en zone Ns pour un montant de 25 000 €.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160707

9- Informations et questions diverses

- M. le Maire rend compte de la réunion de ce jour avec l'OPH du Jura. Ce dernier propose d'implanter sur le lot n°1 du lotissement Crêt Beloirbe deux T4 et deux T3. Les travaux pourraient débuter au printemps 2017.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est rendu avec Mme ROBEZ-MASSON à la réunion concernant les compteurs LINKY organisée par ERDF – ENEDIS le 16 juin dernier. Ces nouveaux compteurs seront installés dans le Haut-Jura courant 2020 et 2021 ; ils sont recyclables et non nocifs ; leurs données d'information concernant la consommation des abonnés sont globales et cryptées (en cas d'intrusion, les données sont autodétruites).
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 5 septembre 2016.

La séance est levée à 21h.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,



Francis LESEUR,
Maire,

Pour le Maire
Par délégué

Le secrétaire,

Le 1^{er} Adjoint
Dominique DELACROIX